

postscriptum

Bulletin du Parti socialiste genevois – Parution bimensuelle – www.ps-ge.ch – Tél. 022 338 20 70



Votations du 8 février

**Communiqué de presse
du 8 février 2009.**

**Face à la crise, Genève
choisit des options positives.**

**Plusieurs objets de votation ont fait
l'objet de l'habituelle surenchère
populiste. Tout d'abord l'organi-
sation de nos relations avec notre
voisinage européen a suscité une
campagne qui a cherché à divi-
ser les salarié-e-s et à mettre la
faute sur certaines catégories.**

**Les Socialistes se réjouissent
de l'excellent score qu'ont ob-
tenu les bilatérales à Genève.**

Ils estiment qu'il est largement dû aux en-
gagements pris par les partenaires sociaux
et l'État de mettre en place des mesures
d'accompagnement strictes afin de limiter au
maximum toute sous-enchère sur le marché
du travail.

Ces engagements doivent être tenus et
développés notamment par des contrôles
renforcés de la part de l'État. Les partenaires
sociaux doivent de leur côté poursuivre
l'effort d'encadrement du marché du travail,
notamment par la généralisation des conven-
tions collectives de travail.

**Les Socialistes se réjouissent de
l'inscription dans la Constitution du
principe du vote électronique.**

Là aussi, d'aucuns avaient nourri une mé-
fiance a priori quant à la fiabilité de ce mode
de vote. Les Socialistes rappellent que son

introduction dépendra maintenant de la
législation et ils s'engageront pour que les
garde-fous nécessaires soient prévus, et
qu'aucun vote n'ait lieu sans une claire dé-
monstration de la sécurité du processus.

**Enfin troisième sujet de
satisfaction pour les Socialistes :
l'adoption massive de la règle des
incompatibilités entre Conseillers
d'État et un mandat aux Chambres
fédérales.**

Chacun de ces postes requiert une dispo-
nibilité pleine et entière de la personne qui
en est titulaire et c'est bien le moins que le
peuple puisse attendre de ses élu-e-s.

*René Longet
président*

Cette semaine

PSS

Nouvelles du Parti socialiste
suisse

CONGRES

Rappel informations générales
Programme 2009-2013
Nous avons besoin de vous !

A SIGNER

Référendum : NON à la baisse des
rentes !

GRAND CONSEIL

Jury populaire
Introduction du vote électronique

TRIBUNES LIBRES

Délégation parlementaire à Gaza
Soutenir la maison des associations
Manifester

VIE DU PARTI

Candidature
Commissions
À ne pas manquer
Conférences
Agenda

Changement d'adresse:
Parti socialiste genevois
Rue des Voisins 15
1205 GENEVE

JAA
1200 GENEVE 2

Sommaire

Votations du 8 février 2009	1
Edito : 2e pilier, non à la réduction des rentes !	3
Nouvelles du PSS	4
Congrès PSG : Dernières informations	5
PSG : Fête de la rentrée du 6 février	6-7
PSG : Lettre à Loly Bolay	7
Grand Conseil : Faut-il supprimer le jury populaire	8
Grand Conseil : j'y vis, j'e-vote	9
A signer : référendum, non à la baisse des rentes	10-11
Écho des sections : Règlement de la GIM	12-13
Candidatures : Juges assesseurs	13
Tribune libre : La visite parlementaire à Gaza était-elle opportune ?	14
Conférence - débat le 24 février : De retour de Gaza	15
Tribune libre : La Maison internationale des associations : un projet à soutenir	16
Tribune libre : Manifester, un droit ou le fait du prince ?	16
Méninges : Les mots croisés de Tante Adèle	17
A ne pas manquer !	18
Vie du Parti	19
Agenda	20

Impressum

Réalisation :
Aurore duteil

Maquette :
Label Communications

Edition :
Parti socialiste genevois

Pour les dons :
CCP 12-171-3

Internet : www.ps-ge.ch
e-mail : psg@ps-ge.ch
Tél. 022 338 20 70
Fax 022 338 20 72

Tirage :
1200 exemplaires

Délai rédactionnel

Attention: le Post Scriptum est bimensuel.

Merci de nous faire parvenir suffisamment à l'avance vos annonces.

Le délai de réception de vos textes et informations pour la prochaine parution **est fixé lundi 23 février 2009, 12h00**, dernier délai. Nous vous remercions d'avance de vos futures contributions.

Prochain numéro de Post Scriptum, vendredi 27 février 2009



2e pilier : non à la réduction des rentes !

SIGNONS LE REFERENDUM !

Quand on a trimé toute sa vie, le moins qu'on puisse attendre est une rente décente. Le 2e pilier, construction complexe, qu'il a fallu des années à mettre sur pied, joue dans ce contexte un rôle décisif. Constitutionnellement, il doit assurer le 60% du revenu précédent la retraite.

Mais on sait que ce n'est pas le cas, notamment pour les petits revenus, du fait des régulations longtemps en vigueur («salaire de coordination», minimum pour être admis à cotiser). Les personnes déjà en difficulté et notamment celles qui ont travaillé à temps partiel – surtout des femmes, on le sait – auront bien de la peine à boucler, après une vie de labeur, leurs fins de mois.

Et voilà que la majorité du Parlement, en pleine crise financière mondiale, qui est en fait une vaste crise de redistribution, opère une manipulation du taux de conversion des rentes, qui va faire perdre aux assuré-e-s 10% de leurs rentes d'ici 2015 !!

Tout cela parce que certains gestionnaires de fonds de pension ont participé à des placements spéculatifs. Quand il s'agit des banques, l'Etat trouve des dizaines de milliards pour boucher les trous. Quand il s'agit des retraites, aux retraités de payer. Ben voyons !

Ne nous laissons pas faire, signons massivement le référendum contre la baisse des rentes du 2e pilier !

René Longet, président

Nouvelles du PSS

10 février 2009

Comptes de l'UBS: des pertes historiques et nombre de questions ouvertes

L'obstination de la direction de l'UBS n'a pas faibli : malgré un résultat négatif inédit dans l'histoire de l'établissement, la banque distribuera plus de deux milliards de bonus, un total qui dépasse considérablement ses obligations contractuelles. Le PS condamne les erreurs massives des responsables de la banque qui ont conduit à des pertes de près de 20 milliards de francs. Il critique également leur volonté affichée de poursuivre activement les activités off-shore. Visiblement, les stratégies de l'entreprise n'ont pas encore tiré les leçons du désastre. Le fait que l'UBS ait finalement décidé de ne pas transférer certaines catégories d'actifs à la Banque nationale amène à s'interroger sur le caractère définitivement toxique des instruments repris par la BNS. Le PS exige du Conseil fédéral qu'il assume enfin ses responsabilités et reprenne fermement le gouvernail.

8 février.2009

Abolition des forfaits fiscaux à Zurich: le peuple s'oppose aux cadeaux fiscaux pour les plus riches

Le PS Suisse se réjouit de l'issue de la votation cantonale zurichoise sur l'imposition forfaitaire. C'est une nouvelle preuve que la population ne veut pas que de privilèges supplémentaires pour les contribuables les plus aisés, mais une politique fiscale dont profitent avant tout les familles ainsi que les bas et moyens revenus. Le PS est déjà intervenu à plusieurs reprises sur la problématique de l'imposition selon la dépense parce qu'il juge que la justice fiscale n'est pas négociable.

Libre circulation des personnes: un OUI capital

Le PS salue le feu vert d'une large majorité de la population à la reconduction et à l'extension de la libre circulation des personnes entre la

Suisse et l'Union européenne. Le corps électoral a ainsi clairement manifesté sa volonté de voir le dialogue avec notre principal partenaire économique se poursuivre, voire s'intensifier. Pour le PS, l'enjeu d'une collaboration fructueuse avec l'UE était essentiel tout comme l'était la confirmation et le développement des mesures de protection des salaires et des conditions de travail helvétiques.

6 février 2009

Assurance maladie : y'a-t-il un pilote dans l'avion ?

Le PS salue la publication du rapport de la Commission de gestion du National sur la détermination et le contrôle des prestations médicales dans l'assurance maladie. Devant les attaques systématiques et répétées visant à réduire ces prestations, il d'autant plus impératif de fonder les décisions sur des éléments d'analyse et des procédures transparentes et rigoureuses. A ce titre, certaines conclusions de ce document doivent retentir comme autant d'avertissements à l'égard du Département fédéral de l'Intérieur et de son chef Pascal Couchepin. Le PS les invite ainsi à plancher sérieusement sur les déficits que pointe le contrôle parlementaire et à procéder au plus vite aux corrections nécessaires.

5 février 2009

Rentes du 2e pilier: le PS s'oppose au démantèlement

Dans le cadre d'une conférence de presse, le PS a présenté, ce jeudi, ses arguments en faveur du référendum contre la baisse du taux de conversion de la prévoyance professionnelle, celui-là même qui détermine le niveau des rentes. Il a également procédé à une analyse détaillée des comptes d'exploitation 2007 des compagnies d'assurance. Pour constater que ces dernières ont à nouveau siphonné une part non négligeable des rentes du 2ème pilier: pour 2007, la baisse des rentes s'élève ainsi à quelque 540 millions de francs. Le PS entend

bien tout mettre en œuvre pour combattre une dérive particulièrement néfaste. Tout d'abord en appelant à un moratoire sur les mesures techniques d'assainissement, en déposant ensuite toute une série d'interventions parlementaires et - enfin - en soutenant activement le référendum contre une réduction de 10% des rentes.

31 janvier 2009

Le Groupe socialiste au chevet de la sécurité sociale

Réuni deux jours durant à Soleure, le Groupe socialiste des Chambres fédérales a passé en revue les assurances sociales et les réformes qu'il souhaite entreprendre dans ce secteur. Actualité oblige, les parlementaires socialistes ont, lors de leur séminaire, accordé une attention toute particulière à l'assurance invalidité. Ils craignent notamment que le report à cet automne de la votation destinée à dégager de nouvelles ressources pour l'AI ne rende la situation encore plus critique.

30 janvier 2009

Sauvetage de l'UBS: le Conseil fédéral doit interdire les bonus et faire preuve de plus de transparence

Le versement de bonus aux managers de l'UBS en question, ce vendredi à Soleure, en ouverture du séminaire du Groupe PS de l'Assemblée fédérale. Les parlementaires socialistes exigent ainsi que toute la lumière soit faite sur les dernières défaillances du plan de sauvetage de l'UBS. Pour la présidente du Groupe Ursula Wyss, «une banque qui a recours à l'aide de l'Etat ne saurait verser des bonus à ses cadres supérieurs ! La population est menée en bateau par l'UBS, par l'autorité de surveillance des marchés financiers et par le Conseil fédéral avec la bénédiction des partis de droite. jour d'hui encore, les représentant-e-s du PDC, du PRD et de l'UDC à la Commission des finances du Conseil national ont refusé une proposition socialiste visant à suspendre le versement de bonus.»

Congrès PSG 2009

Congrès PSG : invitation et informations

Voici les dernières informations concernant le Congrès du PSG qui aura lieu le 21 février prochain.

Invitation

Les membres du Parti socialiste genevois sont cordialement invité-e-s au prochain Congrès du PSG qui aura lieu

**Samedi 21 février 2009
de 9h à 18h00 à la salle
communale Plainpalais.**

Cotisations

Important et complément d'informations :

Nous vous rappelons que seul-e-s les membres à jour avec **leur cotisation 2008** auront droit de vote lors du Congrès. L'essentiel est donc bien d'avoir réglé votre cotisation 2008.

Nous faisons le maximum pour mettre à jour nos listes, mais si vous avez réglé votre cotisation 2008 entre le 1er et le 21 février 2009, merci de penser à vous munir de votre preuve de paiement.

Les cartes de membres 2009 vous parviendront par la suite, après le congrès.

Merci de nous contacter si vous avez une question à ce sujet. Et merci de votre patience et de votre compréhension.

Tel : 022 338 20 70
Courriel : psg@ps-ge.ch

Programme 2009-2013

Le programme pour la prochaine législature est disponible depuis

Le 9 février 2009

sur notre site internet
www.ps-ge.ch

**Une copie papier
peut être
demandée auprès
du secrétariat**

Quelques exemplaires seront à disposition des membres le jour du Congrès.

Le programme sera adopté par le Congrès du 21 février 2009. L'Assemblée définira les modalités de discussion du programme en début de séance.

Tous les membres du PS peuvent déposer des amendements sur le programme d'ici au

**Lundi 16 février 2009
12h00**

par courriel : amendements@ps-ge.ch avec accusé de réception
ou par courrier postal :
PSG, 15 rue des Voisins, 1205 Genève,
avec la mention «amendements programme».

**Seuls les amendements
formulés et reçus dans les
délais pourront être discutés
au Congrès.**

Inscription Repas

Cette année, le Congrès du PSG se déroulera en continu sur la journée. Il n'y aura donc pas d'interruption pour le déjeuner. Toutefois, un petit service de restauration, organisé par la section Ville de Genève aura lieu de 11h00 à 14h00. Si vous n'êtes pas encore inscrit-e-s, vite, c'est le tout dernier moment.

**Délai
Jeudi 12 février 2009**

- Soit par courriel : psvg@ps-ge.ch (avec accusé de réception).
- Soit par courrier postal: Parti socialiste genevois, 15 rue des Voisins, 1205 Genève.

Garderie

Un espace garderie autogéré peut être organisé si plusieurs parents sont intéressés. Le secrétariat du PSG coordonnera les informations mais ne gèrera pas l'espace garderie. Merci de contacter le PS Ville de Genève si vous êtes intéressé-e !

Besoin de vous !

**Nous avons besoin
de militant-e-s
pour plusieurs petites tâches**

Tenir le bar pendant une heure, décorer et organiser la salle le jour précédent, organiser le repas de midi, nettoyer et ranger à la fin,.... Les personnes disponibles, même peu de temps (une heure suffit) peuvent contacter Prunella Carrard
Courriel : psg@ps-ge.ch / Tel : 022 338 20 /73
Merci d'avance !

Fête de la rentrée du PSG

Merci Loly, Merci Laurent !

Vendredi 6 février, les Socialistes font leur rentrée politique de 2009, sous le signe des remerciements. Elles et ils étaient plusieurs dizaines à venir remercier Loly Bolay et Laurent Moutinot pour leur année de présidence, au Grand Conseil pour la première, au Conseil d'Etat pour la seconde. Notre camarade, Amélia Cristinat avait en outre réservé une bien jolie surprise aux camarades présent-e-s: elle a dévoilé une photographie datant de 1975 et représentant les camarades candidat-e-s au Conseil national d'alors. Et c'est sur un air bien connu de Bella Ciao que l'assemblée a achevé cette séquence souvenir, emmenée par la voix toujours aussi assurée d'Amélia. De quoi bien commencer 2009 qui s'annonce une année résolument pleine de défis.

Voici l'allocution de René Longet, président du PSG.

Cher-e-s camarades

Je vous remercie d'avoir répondu présent-e-s à ce rendez-vous dont la tradition bienvenue, a été inaugurée voici deux ans par Laurence Fehlmann Rielle et Diana Rizzolio.

En tout premier lieu, un tout grand merci à Jean-Pierre et à Marilou Thorel, Jean-Luc Horisberger, Christophe Guillaume, directeur de l'UOG qui nous accueille ici, Marko Bandler, Aurore et Prunella, qui ont organisé avec engagement ce cadre convivial pour cette soirée, préparé et garni les tables !

L'année 2009, chacun le sait, c'est le moment du renouvellement des autorités cantonales. L'heure de vérité pour les partis en général, le nôtre en particulier.

Pour assurer notre place au Grand Conseil, place qui nous permet de nous battre pour toutes celles et tous ceux qui nous font confiance, pour toutes celles et ceux qui partagent les mêmes valeurs, qui estiment que le fric et l'individualisme n'épuisent pas le sujet, qui croient à un véritable progrès, social, humain, économique et pas seulement technique, qui sont soucieux de la place et du sort des générations à venir, 54 camarades se sont mis à disposition en tant que candidat-es à la candidature. Et pour le Conseil d'Etat cinq candidat-e-s ont prêt-e-s pour la même opération.

Pour celles et ceux qui en doutaient, la crise financière de l'automne passé a souligné la nécessité de disposer de moyens de corriger le tir, de riposter au nom de valeurs et de l'intérêt public et de celui des plus défavorisé-e-s.

Jamais la nécessité d'une politique telle que nous la défendons n'est apparue aussi indispensable.

Le Parti socialiste n'existerait pas qu'il faudrait l'inventer, dès ce soir!

Je vous donne donc d'emblée rendez-vous pour les actions de présence militante tout au long de cette année 2009 qui doivent nous amener à passer de 17 députés à 20, et maintenir une forte représentation au Conseil d'Etat. Mais je me vois obligé de dire que nous avons dû récemment annuler des stands, donc si ce soir nous sommes là pour fêter, il nous faudra surtout, si nous voulons fêter demain, d'abord militer sur le terrain.

Je souhaite maintenant remercier et rendre hommage à deux personnalités socialistes qui ont marqué de leur action la présidence du Conseil d'Etat et du Grand Conseil l'année qui vient de s'achever.

Je veux parler de Laurent Moutinot et de Loly Bolay.



©Michel Blanc

Chère Loly, ta trajectoire se veut emblématique de ce que nous voulons que soit Genève : un creuset de toutes celles et de tous ceux qui y vivent, y habitent, y travaillent. Genève n'est pas figée, mais se fait et se refait chaque jour en fonction des apports de ses habitantes et habitants. Tu représentes, Loly, cet apport des personnes qui sont venues ici pour construire notre prospérité commune, pour faire la Genève d'aujourd'hui, tu leur montres qu'elles sont pleinement chez elles chez nous, tout en gardant leurs racines et la mémoire de leur trajectoire.

Nous parlons d'intégration, tu l'as vécue. Nous parlons d'Europe, tu la représentes. Nous parlons de droits politiques pour toutes et tous, tu montres la voie.

Tu as présidé de main de maître ce Grand Conseil tumultueux, peu discipliné, râleur mais aussi bon enfant, bon reflet des contradictions du kaleïdoscope genevois, où la parole tient parfois lieu d'action mais où aussi, Dieu merci, chaque mot n'a pas besoin d'être pris au pied de la lettre...



©Michel Blanc

A l'exubérance latine de Loly succède l'austérité légèrement calviniste de Laurent. Succède dans l'hommage, bien entendu, puisque les fonctions sont très différentes même si leur durée a été identique.

Laurent, l'hommage du Parti socialiste Genevois sur tes 12 ans au Conseil d'Etat et préalablement au Grand Conseil se fera, je pense

juste dans une année, et nous ferons non pas le bilan, mais la perspective de ce que tu as apporté à notre petite République. Aujourd'hui je me limiterai à brosser quelques traits et aperçus. Je suis sûr que tu aurais mis au premier plan des actions comme la solidarité internationale ou l'Office des droits humains, la lutte contre les violences domestiques ou celles faites aux femmes, plutôt que POLYCOM ou les négociations ardues avec les syndicats de policiers, hommes et femmes d'ordre pour l'extérieur mais de désordre parfois à l'intérieur.

Laurent à la tête du Conseil d'Etat, c'est au-delà de l'image du fumeur de pipe que rien d'accessoire n'ébranle pour se réserver pour l'essentiel, une certaine image de l'action politique, une garantie. L'importance attachée aux principes, aux Droits humains, avant la course aux médias et à la célébrité vite évanouie, une leçon de sens de l'Etat : instiller, distiller des

valeurs, inspirer l'ensemble plutôt que de faire dans une surenchère quantitative aussi vite oubliée qu'annoncée.

Flegme britannique, trace certaine de ton père professeur regretté d'anglais, qui à moi aussi m'a enseigné les rudiments de cette langue: à tout instant tu rappelles à l'Etat et à la population le sens de la rigueur, du service public, des valeurs humanistes. Valeurs, message clé de notre parti, illustrant la convergence de la raison d'Etat et des libertés individuelles: le pouvoir est nécessaire mais son exercice n'a de sens qu'au service de valeurs, tout le reste n'est que vaine agitation.

Loly et Laurent, le PS vous dit merci, un grand merci, pour ce que vous avez fait et surtout de ce que vous allez encore faire pour faire rayonner ce qui nous tient à cœur.

René Longet, président

Lettre ouverte à Loly Bolay, présidente du Grand Conseil.

Chère Loly,

Il n'a pas été nécessaire pour moi de t'avoir côtoyée, comme on dit, pour tenir à t'adresser ces quelques mots de remerciements.

La créativité féminine consiste à porter quelque chose en soi et à le laisser venir à terme selon le rythme de la nature.

Tout au long d'une année, c'est bien cela ce que tu as su faire en tant que Présidente du Grand Conseil.

Née en Galice, au nord-ouest de l'Espagne, qui aurait pu imaginer que tu allais devenir un jour la Présidente du Grand Conseil de la République et Canton de Genève ?

On ne peut pas prédire le futur, on peut seulement le créer. Ce sont nos décisions et nos actes d'aujourd'hui qui façonnent nos lende-

mains, en particulier, notre perception des défis qui nous attendent et les moyens que nous mettons en œuvre pour les affronter.

A mon avis, tu as mis tous les moyens nécessaires, au premier abord au sein d'un parti multiculturel qui représente la capacité d'accueil de Genève.

Chère Loly, merci d'illustrer avec ton engagement, que nous, femmes venues soit du même continent, soit de plus loin, en traversant l'Atlantique ou en parcourant des milliers de kms, nous pouvons, en suivant déjà ton exemple, être des femmes qui réussissent à être intégrées à cette société.

En ma qualité de femme venue d'ailleurs comme toi et tant d'autres camarades, je me permets de te remercier de nous avoir montré, comme tu l'as dit que nous sommes d'ici tout en restant nous-mêmes.

Ce n'est qu'en encadrant leurs premiers pas sur le territoire cantonal, que les femmes de là-bas, devenues femmes d'ici, pourront jouer effectivement leur rôle dans le développement comme actrices et citoyennes à part entière.

«Le pays d'accueil n'est ni une page blanche ni une page achevée, c'est une page en train de s'écrire »

(Amin Maalouf, écrivain franco-libanais)

Avec mon amitié socialiste.

*Luisa Alonso-Pentzke
Présidente Commission Santé PSG
Conseillère Municipale
Socialiste, Ville de Lancy*

Faut-il supprimer le jury populaire ?



©Michel Blanc

Confirmant la décision de la commission ad hoc justice 2011, le Grand Conseil a répondu positivement et à une très large majorité, à la proposition du Conseil d'Etat visant à abroger l'article 137 de la Constitution, qui propose la suppression du jury populaire

Il faut rappeler tout d'abord que le peuple suisse a voté en 2000 la réforme de la justice. Cette réforme porte tant sur le volet civil que pénal, et notamment sur la procédure pénale applicable aux mineurs. C'est d'ailleurs à cette même période que la Confédération a aboli les Assises fédérales et que d'autres cantons en ont fait de même, en adoptant par là et avant même que le nouveau Code de procédure pénale suisse (CPP) ne le demande, la suppression des juridictions d'échevins ou de jurys.

Aujourd'hui seuls les cantons de Zurich, Vaud, Tessin, Neuchâtel et Genève connaissent des systèmes avec jury populaire. Il faut souligner qu'à l'heure actuelle, la Suisse connaît autant de procédures pénales que de cantons, mais qu'à partir de 2011, avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale suisse (CPP), toutes les procédures cantonales devront être unifiées au niveau de la Confédération. Dans ce contexte, la suppression du jury populaire participe à ce changement voulu et imposé par la nouvelle procédure pénale unifiée.

Cette réforme dans le domaine du droit pénal représente un changement profond par rapport à la pratique actuelle. Ainsi par exemple, la figure du juge d'instruction va disparaître, au bénéfice d'un Ministère public large qui pourra être composé d'un procureur général, de 2 à 5 premiers procureurs, ainsi que de 34 à 37 procureurs (PL 10355 à l'étude devant la commission ad hoc justice 2011). Si cela constitue de toute évidence un bouleversement pour tous les cantons suisses, il l'est encore davantage pour les cantons romands et plus particulièrement pour Genève.

En effet, il sied de rappeler que le nouveau code de procédure pénale est d'essence germanique: c'est dire si la philosophie qui fonde la nouvelle procédure pénale unifiée est différente de ce que nous connaissons actuellement à Genève, sachant que notre canton possède un système pénal qui s'apparente plutôt au système français. En effet, le jury populaire a été instauré dans notre canton à l'époque de Napoléon, puis supprimé pendant la Restauration pour ensuite être ancré dans la Constitution à partir de 1847, soit une institution de 160 ans d'existence.

Auditionnés pendant les travaux sur ce projet de loi constitutionnel, les experts mandatés par le Conseil d'Etat sont venus expliquer à la commission les écueils qui empêchent de garder le jury populaire. Il faut tout d'abord remonter à 1996 et à l'entrée en force de la jurisprudence du Tribunal fédéral avec l'obligation de motiver les jugements, pour déjà se trouver face à un affaiblissement du fonctionnement du jury populaire. Cette obligation de motiver oblige notamment les juges à motiver une décision qu'ils n'ont pas prise, puisque cette dernière incombe au jury.

Autre élément à l'appui de cette logique, 45% des personnes sollicitées pour siéger dans un jury populaire renoncent pour des raisons de disponibilité: c'est le cas notamment des indépendants, mais aussi de certaines catégories de salariés dont l'employeur est très reticent à

laisser son personnel consacrer un temps certain à cette activité civique.

Mais l'élément clé de la logique de la procédure pénale unifiée, c'est sans doute l'introduction du double degré de juridiction imposé par le nouveau CPP. Un jugement en première instance pourra ainsi faire l'objet d'un réexamen complet devant une cour d'appel, alors qu'à l'heure actuelle, les jugements de la Cour correctionnelle et de la Cour d'assises ne sont revus que sous l'angle du droit par la Cour de cassation. Pour l'Ordre des Avocats, plus précisément pour la Commission Pénale de l'Ordre, cet obstacle peut être facilement contourné en mettant en place un jury d'appel, tel qu'il existe en France ou en Italie. Seulement voilà, cette proposition souffre des mêmes avatars et difficultés que le jury de 1ère instance, puisque il s'agirait plus d'un réexamen que d'un appel.

Mais cette procédure s'avère lourde et complexe. Sans oublier que les modèles français ou italiens sont différents, puisque ces pays organisent les sections de la Cour d'Assises d'Appel dans une autre circonscription judiciaire, ce qu'il est impossible de prévoir dans notre système cantonal puisque Genève n'en forme qu'une.

Pour conclure, le Conseil d'Etat propose de remplacer le jury populaire par des juges laïques, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres juridictions comme le Tribunal de Police par exemple. Il faut le rappeler, les juges assesseurs sont élus par le peuple, de sorte que la participation démocratique sera garantie par ce système.

Le 17 mai prochain, le peuple genevois devra se prononcer sur cette importante question. Si toutefois il devait décider de garder le jury populaire, le risque est très grand pour que les jugements rendus soient cassés par le Tribunal fédéral, avec à la clé des conséquences très dommageables pour tous.

Loly Bolay,
Présidente de la commission
ad hoc Justice 2011

J'y vis, j'e-vote !



©Michel Blanc

Le 8 février dernier, les citoyens genevois-es ont fait le choix de l'avenir sur celui de la peur. Cela est vrai dans le dossier de l'extension de la libre-circulation mais aussi sur celui du vote électronique comme nouveau moyen de l'expression démocratique.

Le peuple genevois s'est montré plus enthousiaste et plus serein que son parlement sur cette question. Les député-es socialistes doivent désormais concrétiser la volonté populaire tout en veillant à mettre en place les garanties de sécurité et de transparence nécessaire à la pérennité du vote par internet à Genève.

Une bonne nouvelle ne vient jamais seule, paraît-il. Ce dimanche de votation n'a pas fait exception à la règle; le peuple genevois a renouvelé sa confiance dans la politique européenne suisse et dans l'approfondissement des relations avec l'UE, cela malgré un climat délétère entretenu par les populistes de tous bords. Mais il s'est également fait un autre beau cadeau en inscrivant le vote électronique dans sa constitution, aux côtés des votes par correspondance et à l'urne.

Ce choix du vote par internet est avant tout un choix de société plutôt qu'un gadget électro-

que ou un caprice technologique. En période de crise, de forte instabilité économique et d'insécurité sur les emplois, les citoyen-nes ont diverses façons de réagir: soit ils cherchent un salut dans un conservatisme borné, dans un repli autarcique et dans le rejet des éléments étrangers à leur société, soit ils renforcent leurs valeurs démocratiques, de pluralisme et de confiance dans un système ouvert qui cherche à intégrer plutôt que d'exclure, afin de garantir la cohésion de la société.

Le vote électronique, dans ce schéma, apparaît clairement comme un élément progressiste puisqu'il vise au renforcement et à la démocratisation de la participation populaire, surtout vis-à-vis des citoyen-ne-s les plus jeunes, plus enclins à bouder les grands rendez-vous démocratiques de notre République.

Facteur de cohésion et de participation accrue, le choix du vote électronique est aussi un message clair que les Genevois-es s'adressent à eux-mêmes, en déclarant que la crise que nous vivons dans ces prochaines années nous concernent tous et que la solution sera l'affaire de tous. Le repli aurait été d'abandonner cette recherche démocratique commune aux millénaristes anti-frontaliers et autres gourous de la politique de l'autruche qui voient dans la crise qu'une grippe financière passagère.

Le peuple genevois a fait preuve d'un courage et d'une lucidité qu'il convient de saluer et de s'en réjouir; les débats parlementaires sur le sujet furent beaucoup plus emprunts de circonspection, de doutes et d'hésitations. La plupart des groupes politiques furent divisés, si bien que la suite a donné à ce dossier fut suspendue à la décision populaire de ce dimanche.

Cette prudence bienvenue de la part des élu-es doit désormais être exempte des hésitations, les citoyen-nes genevois-es ont montré la voie à prendre.

En tant que président de la commission des droits politiques du Grand Conseil genevois, j'aurais l'opportunité de mener les débats concernant la loi d'application du vote électronique, et en tant que député socialiste, je souhaite que les principes de précaution, de sécurité et de transparence guident l'élaboration de ce nouveau moyen d'expression démocratique. Car le fait démocratique se fonde sur la confiance des citoyen-nes et la certitude que leur voix comptera sans subir d'altération par des erreurs humaines ou techniques.

Genève s'est montré, à nouveau, comme un pionnier dans l'exercice des droits populaires en acceptant de faire ce pari sur l'avenir, à nous, élu-es socialistes, de leur donner un outil fiable, pratique, rapide et sûr pour ancrer notre démocratie dans le XXI^e siècle.

Pablo Garcia, député

Non au démantèlement des assurances sociales !



©Michel Blanc

Non au démantèlement des assurances sociales ! Non à la réduction des rentes ! Signons le référendum contre la révision de la Loi sur la prévoyance sociale !

Rappelons que suite à une décision du Parlement fédéral, le taux de conversion LPP va passer à terme de 7% à 6,4%, ce qui signifie concrètement que les rentes futures devraient baisser pour la seconde fois et d'ici 2015, d'environ 10% au final (cf. Post Scriptum n°1, janvier 2009). Ce qui est socialement injuste et politiquement inacceptable. Un référendum contre la révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle a été lancé par les organisations syndicales et de gauche et 50'000 signatures valables doivent être récoltées jusqu'au 16 avril 2009.

Le Parti socialiste suisse s'engage résolument en faveur d'une politique sociale ancrée à gauche et fait de ce combat contre le démantèlement des rentes, l'une de ses priorités pour l'année 2009.

Il s'engage résolument ces prochains mois :
- Pour une 11e révision sociale de l'AVS et pour une flexibilisation de cette assurance pour les hommes et les femmes, ainsi que contre

le pillage des rentes du deuxième pilier (taux minimal, taux de conversion);

- Pour une assurance-chômage solide, d'autant plus importante au vu de la crise financière que nous traversons et des licenciements en cours ou annoncés;

- Pour un renforcement de l'AI en luttant pour son financement additionnel et contre toute nouvelle baisse des prestations.

Le Parti socialiste suisse a tenu une conférence de presse le 5 février dernier pour affirmer leur engagement dans la campagne contre la baisse du taux de conversion du 2e pilier. Il a relevé que passablement meurtries par la crise financière, les sociétés d'assurance vie ont choisi de facturer les risques financiers qu'elles ont pris à leurs assuré-e-s. Ce qui est d'autant plus condamnable que lorsqu'elles ont réalisé de considérables bénéfices, ces mêmes compagnies s'en sont réservé l'essentiel. Pour le conseiller national bâlois Rudolf Rechsteiner, «les personnes assurées risquent de perdre jusqu'à 1,7 milliard de francs dans l'aventure». Selon lui, «le Conseil fédéral doit adapter la base légale afin que les excédents qui reviennent aux assurés ne puissent être détournés par les assureurs vie. Dès le moment où ces sociétés font du bénéfice, la participation des assuré-e-s aux excédents doit être garantie. Et, selon la loi, cette participation s'élève à 90%, pas à 50%.» C'est ainsi que les assuré-e-s seraient spoliés d'au moins F 540 millions. Le Parti socialiste estime par ailleurs que les mesures techniques d'assainissement des caisses souffrant d'un déficit de couverture doivent être momentanément suspendues.

Ce n'est pas aux assuré-e-s de compenser immédiatement les pertes financières des caisses de pension ! Alors que les inégalités sociales s'accroissent, comment le Parlement fédéral peut-il décider de réduire les rentes alors qu'elles

devraient au contraire augmenter ?

Comme le relève Stéphane Rossini, les grands perdants sont déjà identifiables. «Ce seront les personnes ayant un niveau de formation à bas seuil, des métiers pénibles, des risques élevés d'invalidité et de mortalité prématurée, une espérance de vie plus courte et des revenus plus bas. Ce sont celles qui auront la malchance de mourir avant l'âge moyen statistique calculé pour arrêter le taux de conversion. Parce que le niveau des prestations de l'AVS ne couvre pas les besoins vitaux et parce que deux



premiers piliers ne permettent pas de maintenir le niveau de vie antérieur, comme l'exige la Constitution, les « petits », qui gagnent moins et qui vivent moins longtemps, perdront chaque mois 10% de leur revenu » Des simulations montrent même que les diminutions pourraient être de 20% !

J'invite chaque camarade à signer et faire signer ce référendum !

Une feuille de référendum par camarade et l'objectif du PSG sera rempli ! Nous comptons sur votre mobilisation.

*Nicole Valiquier
représentante du PSG au comité référendaire*

Les feuilles de référendum sont disponibles sur le site internet du PSG ou sur demande au secrétariat.

Non à la baisse des rentes!

Référendum contre la modification du 19 décembre 2008 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal) Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 19 décembre 2008 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal) soit soumise au vote du peuple.

Seul-e-s les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal suisse. Expiration du délai référendaire: 16 avril 2009.

CANTON		NPA	Commune politique			Signature manuscrite	contrôle (laisser en blanc)	Veuillez m'envoyer d'autres informations
Nom Prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)		Date de naissance exacte jour mois année			Adresse exacte (rue et n°)			
1								
2								
3								
4								
5								

Le/La fonctionnaire soussigné/e, certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

Sceau:

Lieu : _____

Date : _____

Règlement de la GIM



©Michel blanc

Une commission d'attribution des logements sociaux de la Ville de Genève formée de représentant-e-s des partis politiques ? Non !

Dans le cadre de l'adoption du règlement de la GIM, grande avancée sociale menée tambours battants par notre magistrate Sandrine Salerno, et dont le succès en février prochain devant le Conseil municipal va sceller le sort des cinq règlements actuels qui régissent de façon amphigourique la régie municipale, il reste un sujet de désaccord qui risque d'entacher regrettamment la démarche même de notre conseillère administrative. Il s'agit de la modification de l'alinéa 3, article 6, Ch.II, un acte politique grave qui vise à introduire, par souci de meilleure transparence une majorité de représentant-e-s non-élus de quatre partis de droite et de gauche. Cette tentative relève tout autant du procès d'intention que de la farce. Persister dans pareille voie reviendrait pour le Conseil municipal à se discréditer auprès de la population dans son ensemble et à se distancier ni plus ni moins du fonctionnement démocratique voulu par nos Institutions républicaines.

Le procès d'intention

Dire qu'une commission d'attribution des

logements sociaux de la Ville de Genève composée de personnes provenant de la GIM ou du département des finances et de l'administration générale fonctionne en vase clos et qu'elle manque de transparence est l'expression même d'une défiance qualifiée, sinon d'une véritable accusation.

Ainsi, sans ambages aucuns, une majorité de la commission du logement a estimé que les fonctionnaires rattachés à ladite commission n'apportaient pas les garanties suffisantes d'un fonctionnement impartial, objectif et désintéressé, soumis-es qu'ils et qu'elles seraient à des pressions obscures, mais fortes et insistantes, provenant sans nul doute de la tête du département, même si cela n'a pas été effectivement dit en commission. Encore que la volonté de priver le magistrat en charge, et donc dans le cas présent, la magistrate, de toute possibilité de tout choix personnel en la matière a été évoqué.

Que pareil abus d'autorité de la part d'un-e élu-e à l'Exécutif communal relève du fantasme populiste ou de la noire fantaisie de piliers du café du Commerce n'a pas effleuré cette majorité d'un soir. Et ces mêmes conseillères et conseillers municipaux n'ont sans doute pas songé – du moins le rapporteur de minorité l'espère – qu'en arrêtant ainsi leur décision, ils et elles ont fait fi de l'éthique professionnelle des fonctionnaires en charge, de leur loyauté à leur employeuse, la Ville de Genève, de leur attachement à la chose publique, la fameuse res publica des Romains. Et que penser, dans la foulée, de l'honnêteté intellectuelle, la probité, la déontologie prêtées à la magistrate à la tête dudit département, Mme Salerno, voire à l'ensemble du Conseil Administratif?

Qu'est-ce, sinon un procès d'intention, et un bien vilain procès, qu'au passage les milieux syndicaux sauront apprécier, eux aussi?

La farce

Le jugement tombé et le défaut de transparence « reconnu », la majorité de la commission du logement a choisi d'apporter les remédiations nécessaires. Il s'agit de rendre le fonctionnement de la commission d'attribution des logements sociaux de la Ville de Genève limpide, lisible, libre de toute trouble influence, et bien entendu efficace. Objectif certes louable, si tant est que la situation l'exige! Ce qui n'est pas le cas, honneur soit rendu aux personnes qui s'appliquent actuellement à cette tâche délicate et ardue.

Néanmoins, il faut relever que l'outil retenu par la majorité de circonstance précitée pour parvenir à ses fins ne manque pas d'étonner, avant de prêter à rire... jaune. En effet, les mêmes commissaires qui ont cru percevoir des collusions possibles entre élu-e-s locataires éventuel-le-s de la GIM et fonctionnaires du département – avant, il est vrai d'en nier le fondement – proposent, sans hésitation aucune, une ouverture de ladite commission d'attribution à des représentant-e-s des partis politiques.

Il est vrai que ce serait faire preuve du plus mauvais esprit et d'un manque de civisme avéré que d'imaginer la possibilité, pour ne pas dire la facilitation, de connivences, de collusions d'arrangements divers, lorsque le pouvoir d'attribution est confié à des représentant-e-s politiques, surtout quand on sait que le clientélisme est une tentation récurrente à laquelle les partis, quels qu'ils soient, ont trop souvent cédé! A quelle patiente, à quel patient, à quelles citoyennes et citoyens, cette majorité d'infortune veut-elle faire avaler pareil bouillon ?

Il s'agit, ni plus ni moins que de politiser l'attribution des logements sociaux de la Ville de Genève et de prendre en quelque sorte en otages dans un jeu de pouvoir détestable les

familles les moins favorisées de notre cité!
Triste spectacle qui voit certain-e-s de nos élu-es passer, comme le dit dans son blog l'un de nos anciens collègues parmi les plus brillants, de la démocratie de quartier à la démocratie de palier! Une farce sinistre, mais une farce, espérons-le encore.

Cette modification de l'alinéa 3, article 6, Ch II, constitue une faute politique gravissime et

il conjure le Conseil municipal de la corriger par un vote clair et unanime. Les partis politiques n'ont pas à se mêler de l'attribution des logements sociaux de la Ville de Genève. Il convient en revanche à leurs élu-e-s d'adopter le règlement de la GIM et de doter cette dernière d'un outil efficace et complet qui lui permette d'accomplir sa tâche en toute sérénité. Et le gage de la transparence tant voulue, et absolument nécessaire tient dans la seule

qualité que présentera le document sorti des mains du Conseil municipal.

Gérard Deshusses
Conseiller municipal Ville de Genève

Candidatures

Appel à candidatures : juges assesseurs à la Commission cantonale de recours en matière administrative

Suite à
en matière fiscale (pour un-e spécialiste des affaires fiscales)
en matière de droit des étrangers (formation juridique nécessaire)
en matière de construction (pour un-e spécialiste en matière de construction, d'urbanisme et d'hygiène publique)

voir.

Toute personne intéressée remplissant les conditions d'élection est invitée à faire parvenir CV et lettre de motivation à la présidente de la commission judiciaire, Anne-Laure HUBER, à l'adresse mail judiciaire@ps-ge.ch ou par courrier au 5, rue des Voisins, 1205 Genève, **d'ici au 17 février 2009, minuit.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Anne-Laure HUBER au 076/532-53-68

La visite parlementaire à Gaza était-elle opportune ?

Certain-e-s élu-e-s politiques et certains journalistes se sont posés la question de l'opportunité d'une mission parlementaire à Gaza, au lendemain d'un cessez-le-feu. Il est vrai qu'un déplacement de parlementaires sur un front de guerre n'est pas chose courante. Doit-on donc voir dans le déplacement à Gaza de quatre élus romands à Berne une forme nouvelle de l'activité parlementaire ?

Sans vouloir aborder ici la question générale, pour ce qui concerne strictement le déplacement à Gaza, il faut relever qu'il a été décidé à la dernière minute. Cela même si l'idée de constituer une délégation parlementaire pour briser le blocus israélien imposé aux 1,4 millions de palestiniens de Gaza était poussée en avant par la solidarité internationale palestinienne depuis avant même l'attaque massive de la Bande de Gaza par Israël.

Certes, la dimension de solidarité avec le peuple palestinien et de rupture d'un siège auquel est soumise la population civile palestinienne depuis plus de 18 mois était présente dans nos esprits. Mais cette mission parlementaire était essentiellement motivée par la volonté de dépasser le refus par la Commission des affaires étrangères du Conseil national d'un projet de motion.

Ce projet invitait le Conseil fédéral à appuyer concrètement – par la mise à disposition de personnel qualifié et de moyens financiers – la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale impartiale. Celle-ci serait chargée de se prononcer sur le respect du droit international humanitaire par les diverses parties à la dernière confrontation armée au Proche-Orient et sur les éventuels crimes de guerre commis au cours du conflit.

Ce refus – piloté par les amis d'Israël – d'une motion pourtant qualifiée d'équilibrée et de neutre par les membres de ladite commission et dont le seul objet était de contribuer à établir la vérité et à la rendre à l'ensemble des victimes civiles du conflit, justifiait à lui tout seul que des parlementaires s'engagent dans une mission sur le terrain et singulièrement là où les conséquences du conflit ont été les plus brutales.

Une fois sur place, il est devenu évident dès les premiers contacts avec la population, puis ceux avec les parlementaires démocratiquement élus, les ONG indépendantes telles le Palestinian Center for Human Rights (www.pchrgaza.org) ou le Gaza Community Mental Health Programm (www.gcmhp.net) comme John Ging, le responsable de l'agence onusienne UNRWA, que l'établissement de la vérité des faits et la volonté que les responsables rendent des comptes était la revendication qui s'élevait résolument de partout. Or, rien que pour communiquer ce message simple de vérité et de reddition de comptes, le déplacement se justifiait. Car aujourd'hui même cette élémentaire demande est couverte par le bruit assourdissant du rouleau compresseur de la propagande israélienne.

Malgré la rapidité du passage de parlementaires suisses à Gaza – dont il est difficile de se remettre en raison des images et des récits insoutenables qui se bousculent encore dans nos têtes – aura ainsi servi de relais, dans les médias helvétiques et au Parlement lors de la prochaine session, à cette demande.

Ce déplacement aura également permis de placer à nouveau en avant, la nécessité de stopper toute collaboration militaire entre la Suisse et ce pays en guerre qui au surplus ne respecte pas les Conventions de Genève depuis des décennies et de manière patente et indécente encore dans le dernier conflit de Gaza.

Rappelons que si les armes se sont presque tues, le blocus israélien de la bande de Gaza est toujours en place; les colonies de peuplement se poursuivent en Cisjordanie; le mur continue de se construire au-delà des frontières israéliennes de 1967 internationalement reconnue; les expropriations de terres palestiniennes conquises au moyen du mur sont confisquées par Israël; des milliers de palestiniens continuent de croupir dans les geôles israéliennes sans avoir été jugés; de manière générale, la vie de tous les palestiniens est rendue impossible.

Cette visite nous permet aussi en tant que porteurs de la pressante demande de vérité et de faire rendre des comptes devant des tribunaux à tous ceux qui assument des responsabilités pour des violations du droit humanitaire et pour crimes, de dire que toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui – par des arguments formels spécieux ou par le dénigrement de notre mission et de nos propos – refusent la mise en œuvre ou un rôle actif de la Suisse en faveur d'un réel processus de vérité et de responsabilité sur la guerre de Gaza, sont indubitablement des partisans de l'affaiblissement général des Conventions de Genève et de l'impunité des criminels de guerre, ou alors des membres actifs du puissant lobby pro-israélien.

**Nous espérons
vous voir nombreuses
et nombreux le 24 février lors
de la présentation en détail
par Jean-Charles et moi de
tout ce que nous avons vu, en-
tendu et vécu sur place.**

*Carlo Sommaruga
Conseiller national*



Le Parti socialiste genevois a le plaisir de vous convier à
une rencontre sur le thème :



Témoignage de retour de Gaza

avec la participation de

Carlo Sommaruga et Jean-Charles Rielle

Conseillers nationaux socialistes qui ont participé à
la délégation parlementaire suisse qui s'est rendue à Gaza en février 2009.

Mardi 24 février, 20h00

**Au siège du Parti socialiste genevois
15 rue des Voisins - 1205 GENEVE**

Pour plus d'informations :

Parti socialiste genevois
15 rue des Voisins - 1205 Genève
Tel : 022 338 20 70
www.ps-ge.ch



La Maison internationale des associations : un projet que les Socialistes doivent continuer à soutenir

La Maison Internationale des associations a été inaugurée en 2001 et depuis lors, ce projet mis en place par la société civile accueille 60 associations et le grand public (1'200 conférences et réunion/année) qui luttent pour les Droits de la personne; la défense de l'environnement; le développement durable et la promotion de la paix. C'est un lieu d'intégration, d'éducation et de formation associative. Elle permet de faire des économies, favoriser les synergies et des échanges.

Pour mémoire, ce projet fonctionne sans subvention et de façon autonome dans les anciens locaux du feu journal «La Suisse». Locaux qui ont été alloués sous un régime de droit de superficie et d'usufruit.

Brièvement, la Fondation pour l'expression associative (FEA) qui gère ce projet a emprunté auprès de la BAS (Banque Alternative Suisse) 3,6 millions de francs pour financer la plus grande partie des travaux de rénovation. Les rentes annuelles payées aux collectivités publiques pour l'utilisation des quatre bâtiments s'élèvent à 86'200 frs. Actuellement, la surface qu'elle occupe offre encore de nombreuses possibilités d'améliorer l'utilisation de son espace.

Il est important de rappeler que différents projets n'ont pas pu être réalisés car les moyens financiers de LaFea ne le permettaient pas, lors de la période sensible de la mise en place du projet. Comme par exemple : les économies d'énergie et les aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Comme il était important de connaître les possibilités qu'offrent encore les quatre bâtiments qui composent la Maison des associations, LaFea a mandaté diverses études qui permettent d'affirmer la pertinence de ce nouveau projet de « Valorisation des bâtiments de l'Etat et de la Ville de Genève » (voir www.lafea.org/valorisation).

C'est ainsi que différents aménagements sont envisageables en tenant compte des points suivants:

1. Les demandes locatives de bureaux et de salles de conférences qui sont en progression constante.
 2. Les économies d'énergies à faire à moyen terme pour répondre aux critères de développement durable (Minergie).
 3. Aménagements possibles et ceux qui ne sont pas terminés.
- L'enjeu actuel de LaFea est de trouver des solutions simples et réalistes sans devoir détruire les travaux déjà réalisés afin de réduire notre consommation pour nous inscrire dans un projet qui respecte le climat.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée, au niveau international, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. C'est dans ce sens que nous voudrions obtenir le standard de qualité Minergie garantissant un niveau de confort supérieur tout en étant économiquement compétitif et en utilisant rationnellement les ressources énergétiques. Dans ce sens, la Maison des associations pourrait devenir progressivement un exemple genevois de transformation écologique avec l'utilisation optimale des locaux.

Le coût des travaux envisagés est de 6.5 millions et la Fondation a déjà reçu des promesses d'appui de 1.5 millions de francs.

Pour terminer, il me semble que les Socialistes doivent aider à finaliser cet important projet pour le monde associatif et la Genève internationale en aidant à obtenir le reste des fonds auprès des collectivités publiques car les associations ont déjà énormément contribué financièrement à ce projet.

Régis de Battista, député

haut de sa tour d'ivoire, a perdu le contact avec les militants altermondialistes et les jeunes. Si, dans l'espace public, nous ne pouvons même plus exprimer notre colère face aux puissants (politiques et/ou économiques) pilliers et saccageurs, responsables entre autres de la crise alimentaire qui tue des milliers de gens dans des zones fragilisées par les guerres et la mise à sac des multinationales, alors que veut dire le mot «démocratie»? N'est-ce qu'un rituel vide de sens qui nous permet d'avoir l'illusion d'une influence dans les affaires de la cité et nous rend dociles comme des serfs du Moyen Age ?

A quoi bon un gouvernement de «centre-gauche» s'il est plus sécuritaire que ceux de droite ? Le fait qu'il soit unisexe explique peut-être ce manque d'ouverture et cette servilité envers les puissants globaux ou locaux.

Il est probablement vain d'attendre une auto-critique de notre magistrat, mais je pense que le respect d'un droit aussi fondamental devrait influencer le choix de nos candidat-e-s pour les élections au Conseil d'Etat.

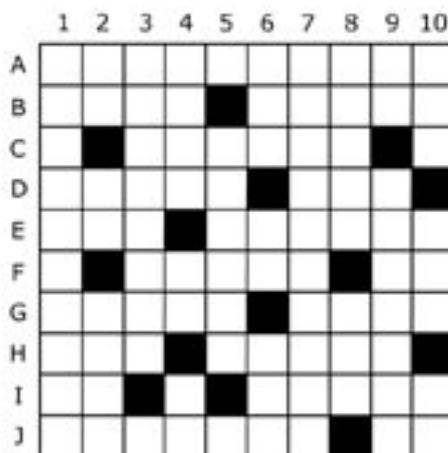
*Janine Revillet
Conseillère municipale à Meyrin*

Manifester : un droit ou le fait du prince ?

Si j'ai bien entendu les explications de Laurent Moutinot à la radio et à la télévision, il suffit que n'importe qui écrive n'importe quoi sur un site internet pour qu'une manifestation soit interdite. Cela prouve que notre police est peu renseignée (!) et que notre Conseiller d'Etat, du

Méninges

Les mots croisés de Tante Adèle



Solutions de la grille précédente

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	P	E	T	R	O	L	E	U	S	E
B	E	T	R	O	N	■	U	N	A	U
C	T	R	I	M	A	T	■	I	L	S
D	R	I	E	■	N	E	U	V	E	■
E	A	E	R	A	■	S	T	E	R	E
F	■	R	E	U	S	S	I	R	■	D
G	C	■	S	■	L	I	E	S	S	E
H	I	N	■	L	A	N	D	I	T	S
I	E	U	L	A	V	■	E	T	E	S
J	L	A	N	C	E	■	S	E	M	E

Horizontalement

- A:** Nous l'aimons tous au parti.
B: Le loyer l'est chaque mois.- Délaissé par les camarades l'hiver.
C: Sa lampe fit rêver tous les fans d'aventures.
D: Père du boléro.- Ce brave des braves fut maréchal.
E: Lettre d'Hélène.- Son col est redouté au tour de France.
F: Ecrivain à retourner.- Deux voyelles.
G: Elle vous coupe le souffle.- Bien utile en lessive.
H: Chute d'étamine.- Il conduit des têtus.
I: Note de la gamme.- On la trouve dans l'ombre.
J: Peut vous écrouler en vous embrassant.- Devant un canonisé

Verticalement

- 1:** Indispensable aux dirigeants.
2: Ancienne façon d'acquiescer.- Astate.- Garde la chambre.
3: Ce pédagogue genevois eut une grande notoriété.
4: Ne doit pas s'emmêler les pinceaux.- Voyelles.- Petite dose.
5: Est pratique pour le partage du texte.
6: Est censé vous faire monter au paradis.- Pronom.- Poudre à remonter.
7: Est à préparer avant tout voyage.
8: Lettre de tisanerie.- N'était pas pour l'abolitionnisme.
9: Aux deux bouts du moyen.- Sont très appréciés des enfants.
10: Ville de Hollande.- Une américaine à Paris.- Ajoute.


A ne pas manquer






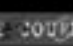
www.revuedesdeputes.ch

La Revue des députés

Du 2 au 7 mars 2009
Théâtre du Centre de l'Espérance
Rue de la Chapelle 8 - Genève

Léonard: Stani Info Suisse et Service Culturel Migros
Avec le soutien de Grand Conseil



La Revue des députés

Du 2 au 7 mars 2009
Théâtre du Centre de l'Espérance
Rue de la Chapelle 8 - Genève

Après avoir assisté sur Léman Blues lors de la transmission du Grand Conseil, venez les voir en vrai dans une Revue satirique où presque tous les coups sont permis.

Avec: Loly Bolay, Didier Benry, Sandra Borgogna, Béatrice de Camballe, Elisabeth Chatelein, Michèle Ducret, Alain Etienne, Christiane Favre, Emilie Flamand, Fabienne Gaudier, Renaud Gaslier, Béatrice Hirsch, Frédéric Hohl, Olivier Joriot, Patricia de Lavergne de Cervat, Pierre Lusso, Daniel Zaugg...

Où, de près ou de loin, participent comme techniciens, auteurs, acteurs, chanteurs, danseurs...

Musique: Pierre Bouchard
Production: www.napsa.ch

Du 2 au 7 mars 2009, à 20h30, tarif unique Fr. 30.-

Les bénéfices seront versés à l'association «Le Copain», qui forme depuis plus de 30 ans, des chiens d'assistance au service de personnes atteintes d'un handicap moteur.

www.revuedesdeputes.ch

ACTO PUBLICO

Elecciones al Parlamento de Galicia

Intervienen:

Manuel Tomare
Alcalde de Ginebra

René Longet
Presidente del PS de Ginebra

Loly Bolay
Diputada suiza y ex-presidenta del Parlamento de Ginebra

Javier Moreno
Secretario General de PSOE Europa

José Blanco
Vicesecretario General de PSOE

sábado,
14 de Febrero
19:30 h.



Europa
PSOE



Sala Uni Dufour
Universidad de Ginebra
24, Rue du Général Dufour
Ginebra 4
TRAM 12, PARADA PLACE NEUVE

Autobús gratuito desde
Lausanne y alrededores
Contactar en el tlf.: +41213121724

ENTRADA GRATUITA
SE SERVIRÁ UN APERITIVO

Vie du Parti

Commission urbanisme

La prochaine séance de la commission d'urbanisme aura lieu

Judi 26 février à 20h30
au local du PSG - 15 rue des Voisins
Code d'entrée 2108A

Elle sera consacrée au projet de loi sur les espaces publics et au suivi des dossiers de la commission.

Pour toute information, vous pouvez prendre contact avec Claude Uldry et Nicole Valiquier co-président-e-s.

Groupe FASe/GIAP

La prochaine séance aura lieu

Mardi 3 mars 2009 à 20h
au local du PSG - 15 rue des Voisins
Code d'entrée 2108A

Autour des questions suivantes :
 - Les prestations servies par les Maisons de quartier.
 - La notion de service public garanti par les Maisons de quartier.

Pour toute information, contactez Yves Delieutraz
 Courriel : ydelieutraz@bluewin.ch

Commission culturelle

La prochaine séance aura lieu

Mercredi 4 mars 2009 à 20h
au local du PSG - 15 rue des Voisins
Code d'entrée 2108A

Pour toute information, contactez Christiane Leuenberger
 Courriel : chleuenberger@bluemail.ch

Conférences socialisée du PSG

Voici les dates des prochaines conférences publiques organisées par le PSG, alors à vos agendas !

Mardi 10 mars 2009 à 20h
UOG université Ouvrière de Genève
3 place des Grottes

**Crise économique-
 conséquences 2e Pilier**

Invités : Jean-Pierre Ghelfi président de la banque cantonale de Nauchâtel
 Jacques-André Schneider expert 2e Pilier

Mardi 9 juin 2009 à 20h
à l'UOG

**L'agglomération, le PAV
 Les problèmes et
 propositions de réponses**

Mardi 15 septembre à 20h
à l'UOG

**L'école obligatoire dès 4 ans,
 la journée continue –
 Questions, réponse s**

Invité : Charles Beer Conseiller d'Etat DIP

Pour plus d'informations, contactez Jean-Pierre Thorel
 Courriel : jpthorel@swissonline.ch

Conférence

La LICRA-Genève a le plaisir de vous inviter à la conférence de

M. Elie BARNAVI
 Professeur d'histoire, ancien Ambassadeur d'Israël en France, Conseiller scientifique auprès du Musée de l'Europe à Bruxelles

« Tolérance religieuse et droits civiques »

Lundi 9 mars 2009
à 20h30
Auditoire MS 130
UNI MAIL,
40, bd du Pont-d'Arve
1205 Genève

Elie Barnavi est à la fois un intellectuel et un homme d'action. Spécialiste des religions, il a notamment écrit « Les religions meurtrières » ouvrage pour lequel il a reçu le prix « Aujourd'hui » en 2007 et « Israël -Palestine, une guerre de religion ? ». Lors de sa conférence, Elie Barnavi nous expliquera, jusqu'où, selon lui, une société démocratique doit aller en matière de tolérance. Ce sujet est d'une très grande actualité à l'heure où Durban II se tiendra à Genève au mois d'avril 2009 et où le peuple suisse devra voter sur une initiative tendant à l'interdiction des minarets.

Entrée libre

Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
 - LICRA-Genève
 tél. +4179 6783855
 geneve@licra.ch

L'Université est étrangère à l'organisation de cette manifestation

Agenda

Lundi 16 février

19h30: Caucus (V1)
20h30: Caucus PSVG (MDA)
12h00 : délai pour déposer les amendements sur le programme du PSG !

Mardi 17 et mercredi 18 février

Séances du Conseil municipal Ville de Genève

Jeudi 19 et vendredi 20 février

Séances du Grand Conseil

Jeudi 19 février

12h00 : Comité directeur extraordinaire (V1)

Samedi 21 février

**9h00 CONGRES PSG
dès 8h30 : petit déjeuner offert par la section Ville de Genève**

Jeudi 26 février

20h30 : Comité PSVG

Lundi 2 mars

20h00: Comité directeur (V1)

Mardi 3 mars

20h00: Groupe FASe / GIAP (V1)

Mercredi 4 mars

20h00: Commission culturelle (V2)

Jeudi 5 mars

20h30: Caucus PSVG (V1)

Lundi 9 mars

19h30: Caucus (V1)

Mardi 10 et mercredi 11 mars

Séances du Conseil municipal Ville de Genève

Mardi 10 mars

20h00: Conférence publique sur le thème du 2ème pilier (UOG)

Jeudi 12 et vendredi 13 mars

Séances du Grand Conseil

Conférence

ATTENTION
CHANGEMENT DE DATE

Euro-socialistes

Les Eurosocialistes à Genève vous invitent à participer à la

Conférence-débat publique sur le thème

**«Développer
l'agglomération
franco-valdo-genevoise
Perspectives européennes
et socialistes».**

**Maison des Associations
Rue des Savoises,**

**Jeudi 25 février 2009
de 20h à 22h.**

**Deux intervenants attendus:
Jan Doret, de la Commission Urbanisme du PSG**

et Roger Vioud, Conseiller Régional, Rhône-Alpes.

Abréviations :

V1 = 15 rue des Voisins, grande salle
V2 = 15 rue des Voisins, petite salle